

13 - Programme Equip'Sport - Engagement de l'opération du complexe football au Rosemont - Demandes de subventions

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Le patrimoine sportif municipal a besoin de rénovations et de transformations pour mieux répondre aux besoins des pratiquants sportifs mais aussi pour doter les clubs sportifs d'outils modernes et fonctionnels afin d'améliorer la pratique sportive, développer la convivialité et favoriser l'implication des partenaires économiques.

En 2010 a été présenté le principe d'un programme plus complet de transformation d'équipements sportifs du territoire bisontin incluant le soutien de la Ville aux projets de réhabilitation portés par des associations et la rénovation de certains complexes sportifs municipaux. Ce programme, Equip'Sport, a été construit en collaboration avec l'Office Municipal du Sport, à travers sa commission «Equipements Sportifs» dans la définition des besoins prioritaires des usagers.

Dès 2012, la Ville va engager la première phase de la rénovation du complexe football de Rosemont.

Le complexe sportif de Rosemont regroupe 4 terrains de football de grand jeu dont un terrain en herbe et trois terrains en stabilisé, un terrain de football à 7, un boulodrome, un stand de tir et une piste de BMX. Les structures bâties de ce complexe sont vétustes et en nombre insuffisant pour assurer l'évolution des clubs dans de bonnes conditions. Ce constat est particulièrement marqué pour les installations footballistiques du complexe.

Par ailleurs, le patrimoine football de la Ville est déficitaire en terrains homologués en catégorie 4 ou 3 et permettant l'évolution d'équipes à partir de la Division Honneur. Pour l'instant seul le stade honneur Léo Lagrange remplit ces conditions et à titre dérogatoire le terrain synthétique de la Malcombe.

Or, la réalité de la pratique bisontine impose de pouvoir envisager à plus ou moins court terme le retour de certaines équipes dans les niveaux de jeu DH ou CFA 2.

Le présent projet devra donc permettre d'atteindre un niveau 3 d'homologation, nécessaire sur le plan global de la Ville, mais devra aussi répondre aux besoins des usagers du site dont les 650 licenciés des clubs utilisateurs.

Il permettra en outre d'accueillir certaines des équipes seniors qui évoluaient jusqu'alors sur le complexe sportif des Orchamps.

Les travaux consisteront en :

1^{ère} phase :

- création d'un terrain synthétique sur le terrain en herbe (Rosemont 3), clos à vue, éclairage 250 lux.

2^{ème} phase :

- installation d'une tribune 300 places
- création d'un parking privatif
- travaux de VRD
- démolition d'un bâtiment
- création de deux bâtiments-vestiaires en construction modulaire ou industrialisée (300 m² et 1 100 m²), de niveau de performance BBC, comprenant :
 - . ensemble de 12 vestiaires joueurs, arbitres, délégué, infirmerie
 - . salle de convivialité destinée à l'ensemble des clubs du site
 - . salle de réunion
 - . ensemble de bureaux pour clubs
 - . locaux de stockage clubs et Ville
- création de deux bâtiments annexes : buvette sanitaire et billetterie.

Cette deuxième phase de travaux permettra d'obtenir une homologation de niveau 3 pour cet équipement et ainsi accueillir des rencontres de niveau Division Honneur, CFA 2 voire CFA.

Coût estimatif et plan de financement prévisionnel de l'opération :

Le montant global de l'opération est estimé à 3 361 204 € HT, soit 4 020 000 € TTC. La première phase de travaux devant débiter cette année est estimée à 836 120 € HT, soit 1 000 000 € TTC. Les crédits seront imputés aux chapitres 23.414.2313.7713.30300 et 23.414.2313.7713.33000.

Des aides financières peuvent être sollicitées auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), du Département du Doubs dans le cadre de la Dotation aux projets territoriaux.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- Part Centre National pour le Développement du Sport	672 241 €
- Part Fédération Française de Football	100 000 €
- Part Département du Doubs	672 241 €
- Part Ville de Besançon (y compris TVA)	<u>2 575 518 €</u>
Total TTC :	4 020 000 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de rénovation du complexe de Rosemont,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), du Département du Doubs, de la Fédération Française de Football et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement, et de signer les éventuelles conventions à intervenir avec les partenaires pour leur aide financière.

«Mme Martine JEANNIN : Je m'étais opposée au nom du Groupe Centre Droit au dernier Conseil Municipal à la réhabilitation du terrain de tennis, rapport présenté par l'Adjoint BONTEMPS pour 500 000 € alors qu'il était parfaitement d'accord pour faire payer le parking visiteurs Minjoz. Bref, dans la même logique je m'opposerai aujourd'hui sur la réhabilitation de 4 terrains de foot au Rosemont pour un montant total de 4 millions d'euros dont 2 500 000 € payés par la Ville. Vous faites des choix dans vos politiques publiques et vous avez une grande tendance à privilégier le sport mais avec des sommes aussi importantes, fruits de nos impôts, n'y aurait-il pas d'autres brèches à colmater ? Lorsque l'on apprend qu'à la Bibliothèque Universitaire dite la BU des étudiants sont obligés d'attendre leur tour pour consulter les livres, 140 places pour 3 000 étudiants c'est complètement scandaleux. Le projet de construction d'une bibliothèque n'est-il pas plus urgent que de refaire les pelouses à Besançon ? Le ballon prend le pas sur les études. Je vote contre ce rapport, je voterai contre le rapport suivant, idem pour le terrain de rugby, presque 2 millions d'euros.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Avant de donner la parole à M. OMOURI, je voudrais simplement rappeler que pour ce qui concerne la Bibliothèque Universitaire ce n'est pas tout à fait les mêmes responsabilités financières et que par ailleurs il est extrêmement important que nos enfants puissent avoir des activités sportives dans la Ville. Mais je laisserai M. BONTEMPS répondre s'il le souhaite.

M. Michel OMOURI : Je me rappelle il y a quelques années de cela la Ville s'était engagée à rénover les quatre terrains, là je m'aperçois qu'on rénove uniquement le terrain n° 3, et de mémoire il me semble que c'est la réserve du BRC qui joue dessus. Alors les clubs amateurs du quartier eux vont encore jouer sur le terrain n° 2 et n° 4 enfin grosso modo des terrains obsolètes. Cela risque encore une fois de crisper les clubs de quartier parce qu'ils sont oubliés du Programme Equip'Sport. C'est pour cette raison que je demande qu'on étudie la rénovation des terrains 2 et 4. Je suis d'accord d'engager les gros travaux de mise aux normes dont on sait que cela va aider l'équipe réserve de DH du BRC à jouer dans de bonnes conditions mais où est la cohérence politique vis-à-vis de votre Majorité sachant qu'une partie reste opposée à l'aide au BRC.

M. Patrick BONTEMPS : Je crois que je ne répondrai pas à la Conseillère JEANNIN tant ses propos dépassent l'entendement. Monsieur OMOURI, ou c'est juste un problème de mémoire ou un problème de localisation géographique, ce dont on parle c'est du Rosemont, le Rosemont est essentiellement un équipement multisport, à la fois boudodrome, à la fois BMX, à la fois stand de tir et pratique du foot, et pratique du foot pour des clubs de quartiers, c'est le Clemenceau qui évolue sur le Rosemont, c'est le club de Planoise Saint-Ferjeux, c'est l'ensemble des clubs bisontins d'un certain niveau amateur qui évolue. Donc c'est vraiment pour apporter un plus au foot bisontin et à la pratique du foot amateur que nous rénovons ce complexe ; il s'agit d'apporter aux footeux un équipement dit de niveau 3 ou 4 c'est-à-dire qui permette d'évoluer à un certain niveau au-delà de la division honneur. C'est vrai qu'aujourd'hui il n'y a que le BRC qui évolue à ce niveau-là, mais on peut très bien imaginer -il y a quelques années le Clemenceau n'en était pas loin- qu'il y ait d'autres clubs bisontins qui puissent le faire. Donc il est important que nous ayons cet équipement avec la mise en synthétique du terrain n° 3 qui permettra également de le clôturer et d'y adjoindre une tribune. Et puis c'est l'amélioration de l'ensemble du complexe puisque nous installerons une salle de convivialité, nous installerons le club du Clemenceau sur cet espace et puis, contrairement à ce que vous dites, mais c'est vrai que cela ne figure pas dans la délibération, deux terrains actuellement stabilisés seront réhabilités car ils ont besoin d'être rénovés et cela fait partie du projet global mais sur un autre budget. Donc c'est bien en direction du sport amateur, du foot amateur et des clubs de quartier que nous réalisons cet équipement et non en direction du BRC qui a un lieu d'entraînement ailleurs puisqu'il évolue à la Malcombe.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je voulais rappeler que c'était le début d'un certain nombre d'opérations en vue d'accueillir le grand public.

M. Benoît CYPRIANI : Oui, une réponse à M. OMOURI qui a l'air de sous-entendre que certains groupes votent contre les aides au BRC, c'est tout à fait inexact, tous les ans on vote des aides au BRC. Par contre, quand il nous est arrivé de voter contre des aides c'étaient des subventions exceptionnelles à répétition qui semblaient être un peu à fonds perdus.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Monsieur OMOURI vous vouliez revenir sur la question ?

M. Michel OMOURI : Oui, je ne vais pas contredire l'Adjoint aux Sports, j'ai joué sur ce terrain de foot de nombreuses années, je le dis, il y a quelques années de cela le Maire s'était engagé vis-à-vis des clubs de rénover ces quatre terrains ; là je note qu'on rénove le terrain n° 3, je suis tout à fait d'accord sur l'homologation de ce terrain. Simplement Monsieur l'Adjoint aux Sports, il me semble que les Présidents de clubs ont des griefs sur le fait qu'on rénove le terrain n° 3 et que pour les terrains 2 et 4 pour le moment ce n'est pas en programmation, pour le moment vous ne donnez pas de date et vous ne les chiffrez pas. Je veux dire à mes amis écologistes, il ne faut pas avoir un double discours quand vous êtes en période électorale, à savoir que pendant un moment donné on a eu un discours pendant deux heures «je suis contre le BRC» totalement cela alors que la Majorité et je remercie le Maire qui disait «attendez mais le BRC c'est l'école du foot aussi» simplement Mesdames et Messieurs les écolos il ne faut pas avoir un double discours, aujourd'hui vous avez clairement dit que vous étiez contre le BRC, contre les clubs de haut niveau, ça ce n'est pas moi qui le dit, on pourrait reprendre les notes d'avant, simplement soyez cohérents politiquement.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Monsieur OMOURI, nous avons fait il y a déjà quelques Conseils de cela le choix de refaire l'ensemble des terrains, il faut bien commencer par un, ça ne veut pas dire, et nous l'avons dit, que les autres sont abandonnés.

M. Pascal BONNET : Moi je voulais juste conforter la position de Michel OMOURI ; M. CYPRIANI rappelle qu'ils n'ont pas voulu voter les subventions exceptionnelles, subventions exceptionnelles qui pérennisaient un club qui, sinon, n'aurait pas pu continuer à exercer son rôle à Besançon qui est essentiel, aussi dans les quartiers. Mais d'autre part il y a quand même eu un discours et c'est votre discours, vous avez le droit de l'avoir, comme il l'a rappelé, qui était de privilégier autre chose que le sport de haut niveau, concrètement c'était le cas donc vous ne pouvez pas dire le contraire maintenant.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je ne crois pas que Monsieur CYPRIANI ait dit le contraire.

Mme Catherine THIEBAUT : Oui c'est simplement pour rappeler à M. OMOURI puisque c'est moi qui suis intervenue sur le sujet qu'on a voté, la dernière fois, pour la subvention à titre exceptionnel et on a voté justement pour cette subvention, l'Adjoint peut confirmer qu'on a voté pour la subvention au BRC la dernière fois.

M. Benoît CYPRIANI : Oui je précise qu'on évite nous d'avoir des positions dogmatiques et qu'en fonction du contexte nos positions peuvent évoluer. Ceci dit, nous ne souhaitons pas en règle générale aider de façon disproportionnée le sport professionnel. Par contre pour le sport de haut niveau on a toujours voté les subventions lorsqu'elles étaient annuelles et prévues et qu'elles ne dépassaient pas outre mesure le niveau des subventions habituelles.

M. Patrick BONTEMPS : Alors sur la question des positions des uns et des autres je crois que la composante verte de la Majorité municipale s'est largement prononcée et de fait elle a soutenu le BRC et notamment au dernier Conseil quand il s'agissait de permettre la montée. Pour revenir sur le Rosemont je crois que là aussi il faut arrêter de vouloir faire parler les uns et les autres. Nous avons concerté l'ensemble du foot bisontin à travers l'OMS, à travers les représentants du foot à l'OMS, les clubs ont été invités pour leur présenter le projet, ça fait plusieurs mois déjà. Récemment encore le Clemenceau avec l'ensemble de ses éducateurs ont été reçus et nous nous sommes mis d'accord pour retravailler sur ce projet pour offrir le maximum d'améliorations sur ce complexe. Et je le redis à l'instant, cela a été dit aux clubs, deux terrains stabilisés seront réhabilités dans l'année qui vient sur un autre budget de manière à offrir sur ce complexe le maximum de confort pour la pratique du foot et répondre aux besoins des clubs de quartiers bisontins.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Cet engagement avait été pris par le Maire et il sera tenu.

Je ne vois plus de questions. Donc qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? Je ne vois personne. Merci».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2012.